

OPERATIONS NON IMPOSABLES		OPERATIONS NON IMPOSABLES	
Code	Description	Base hors taxe	Base hors taxe
01	Achats en franchise	0037	48
02	Exportations hors CE	0032	48
03	Autres opérations non imposables	0033	40
04	Livraisons intracommunautaires	0034	0029
OPERATIONS IMPOSABLES			
- réalisées en France métropolitaine		Base hors taxe	
05	Taux normal 19,6 %	0206	300
06	Taux réduit 5,5 %	0105	17
- réalisées dans les DOM			
07	Taux normal 8,5 %	0201	
08	Taux réduit 2,1 %	0100	
09	Opérations imposables à un taux particulier à un autre taux France métropolitaine ou DOM	0950	
10	Autres taux	0900	
- autres opérations			
AA	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	
AB	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujéti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040	
AC	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	0044	
11	Cessions d'immobilisations	0970	
12	Livraisons à soi-même	0980	
13	Autres opérations imposables	0981	
14	Acquisitions intracommunautaires	0031	
15	TVA sur immobilisations	0982	
TOTAL DE LA TAXE DUE (lignes 5 à 14)			
AUTRE TVA DUE			
17	Remboursements, provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice	0983	
18	TVA antérieurement déduite à reverser	0600	
TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 16 + 17 + 18)			
II - TVA DEDUCTIBLE			
AUTRES BIENS ET SERVICES			
20	Déductions sur factures (1)	0702	28
21	Déductions forfaitaires (1)	0704	28
TOTAL (lignes 20 + 21)			
IMMOBILISATIONS			
23	TVA déductible sur immobilisations (1)	0703	
AUTRE TVA A DEDUIRE			
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé	0058	24
25	Omissions ou compléments de déductions	0059	
25A	(1) Coefficient tenu, le cas échéant, du coefficient de taxation forfaitaire		%
TOTAL DE LA TVA DEDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25)			
27 Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM (Article 296-1-5° et 295-4 du code général des impôts)			
			0709

RESULTAT DE LA LIQUIDATION		RESULTAT DE LA LIQUIDATION	
Code	Description	Montant	Montant
28	TVA due : (ligne 19 - ligne 20) ou	0705	35
29	CRÉDIT : (ligne 26 - ligne 19)		
IMPUTATIONS/RÉGULARISATIONS			
Col 1 : Montant effectivement payé		Col 2 : Montant restant à payer	
Acompte 1		30	0018
Acompte 2			
Acompte 3		31	9989
Acompte 4		32	9999
Tot. 1		Tot. 2	
RÉSULTAT NET			
33	SOLDE A PAYER si (lignes 28 + 32) - (lignes 29 + 30 + 31) > 0		17
34	EXCÉDENT DE VERSEMENT si (lignes 30 + 31) - (lignes 28 + 32) > 0		
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE (lignes 29 + 30 ou lignes 29 + 30 + 31 - 32)	0020	35
IV - DÉCOMPTÉ DES TAXES ASSIMILÉES			
Nature des taxes			
36	Taxe sur les retransmissions sportives (CGI, art. 302 bis ZF)	4215	
37	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 300 bis MB)	4220	
38	Taxe d'abattage (CGI, art. 1609 undecies)	4216	
39	Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie (CGI, art. 1609 undecies et suiv.)	3510	
40	Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression (CGI, art. 1609 undecies et suiv.)	3520	
41	Taxe sur les huiles alimentaires FIPSA (CGI, art. 1609 vices)	3240	
42	Taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (CGI, art. 1609 sexdecies B)	4202	
43	Taxe sur les acies des huissiers de justice (CGI, art. 302 bis Y)	4206	
44	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art. 1599 vices)	4204	
45	Taxe pour le développement, la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art. 1609 sexdecies)	4217	
46	Taxe sur les boîtes d'épuration urbaines et industrielles (CGI, art. 302 bis ZF)	4223	
47	Contribution perçue au profit de l'INPES (CGI, art. 1609 octodécies)	4222	
48	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) (CGI, art. 1605 et suiv.)	4219	
49	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) due par les loueurs d'appareils (CGI, art. 1605 et suiv.)	4271	
4C	Taxe sur la publicité diffusée par voie de radio-diffusion sonore et de télévision (CGI, art. 302 bis KD)	4214	
4D	Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art. 302 bis KA)	4201	
4E	Contribution aménale destinée à financer le fonds de modernisation de la restauration (CGI, art. 302 bis Z)	4227	
4F	ACCOMPTES TAXES ASSIMILÉES PAYÉS OU RESTANT DUS	0019	
V - RECAPITULATION			
CRÉDIT OU EXCÉDENT		SOLDE A PAYER	
49	Solde excédentaire (report de la ligne 35)	35	
50	Remboursement demandé au titre VI, page 4	8002	
51	Crédit à reporter (cette somme est à reporter ligne 24 de la prochaine déclaration CA 12CA 12 E)	8003	35
52	Crédit imputé sur le ou les prochains acomptes	8004	
53	Taxes assimilées (ligne 4F - (total 1, 36 à 4F))		
Attention : Indiquer les cases correspondant aux acomptes déduits L. 301, Prolongé, Fiancé.			
58	Avril	Octobre	
58	Juillet	Decembre	
BASE DE CALCUL DES ACCOMPTES DUS AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT			
57	TVA (ligne 16 - (lignes 11 + 12 + 15 + 22))		
La partie demandée de remboursement de crédit de TVA (page 4) peut être télétransmise.			
Vous pouvez télécharger le fichier de transfert de fichier au format XML et télécharger votre TVA sans aucune contrainte de réception d'imprimé, de date d'échéancement, de date d'ordre de règlement éventuel. Le somme due sera prélevée automatiquement au plus tôt à la date d'échéance.			
Contactez votre service ou votre correspondant e téléprocédure à l'adresse suivante : www.impots.gouv.fr			